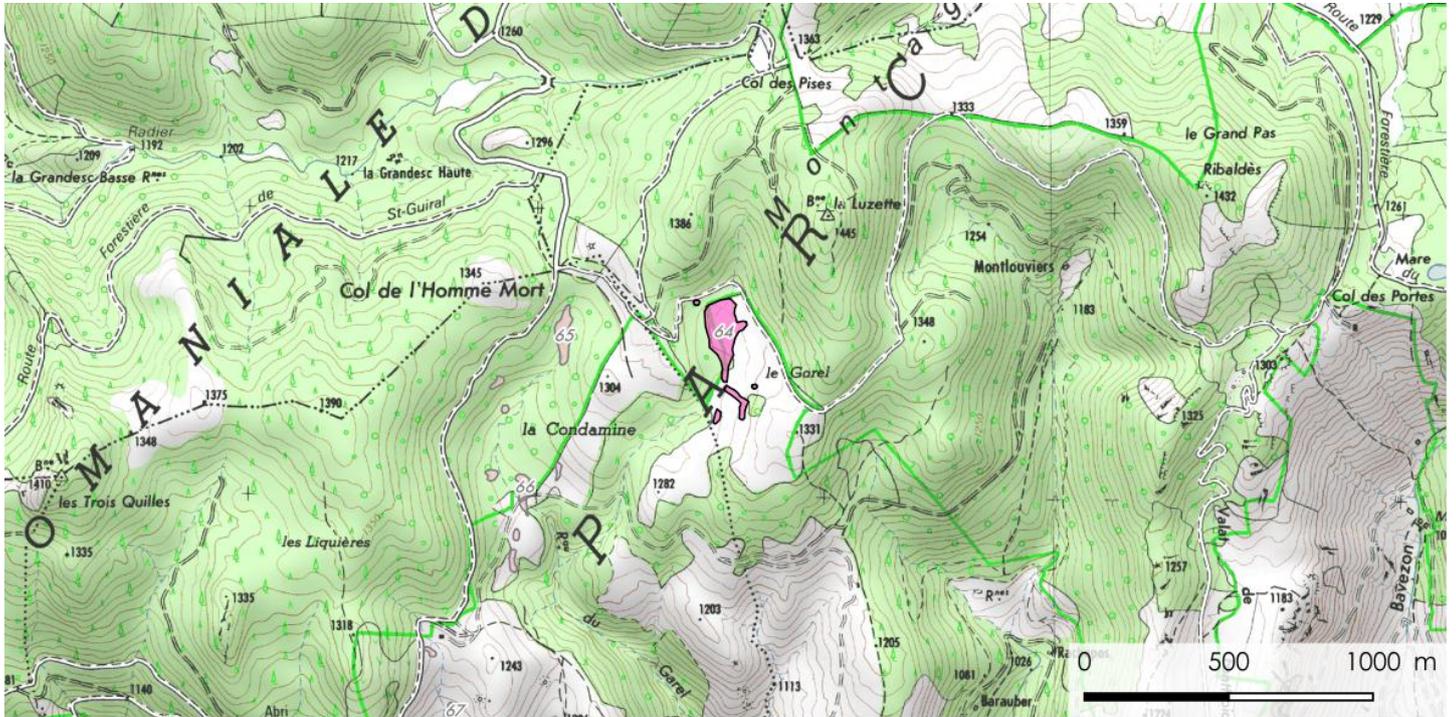


Nom de la zone humide : Bas-marais pâturé vers le Garel
 Commune : AUMESSAS - Parc national des Cévennes (1)
 Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)
 Superficie : 2.55 hectares
 Commentaire : bas-marais

Typologie : Bas-marais (8)
 Sol caractéristique des zones humides : oui
 Habitat caractéristique des zones humides : oui
 Etat global de la zone humide : bon
 Note globale des fonctions : Fort
 Note globale des pressions : Modéré
 Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Fort



Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

- E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
- E3 : Non concerné (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Non observé (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Non concerné (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6 : Fonction observée (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
- E7 : Non concerné (zone humide incluse dans un secteur répertorié d'érosion ou d'atterrissement)
- E16 : Non concerné (zone humide dans une zone d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Non observé (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Fonction assurée (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

- E11 : Fonction observée (état des masses d'eau superficielles - carto)
- E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
- E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Fonction assurée (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Non concerné (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

- ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
- ECP2 : x 2 (isolement géographique)
- ECP3 : x 1 (hors périmètre de protection AEP)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
- P2 : Non observé (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Fonction observée (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Non observé (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Non concerné (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Non concerné (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Non observé (captage AEP à proximité)
- P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superficiel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
- P17 : Non observé (cours d'eau canalisé)
- P18 : Non observé (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Fonction observée (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
- PCP2 : x 1 (aucune STEP à proximité)
- PCP3 : x 1,5 (niveau global des pressions moyen)



Aperçu du bas-marais, le 03/08/2017 par Jérémy Cuvelier.



Sol para-tourbeux au niveau du bas-marais, le 03/08/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 03/08/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 03/08/2017 par Jérémy Cuvelier.



, le 03/08/2017 par Jérémy Cuvelier.

Pédologie :

| Id | Type de sol | Sondage | Hydromorphie | Nappe | Commentaire |
|----|---------------------|---------|--------------|-------|--------------------------------------|
| 8 | Réductisol histique | Positif | 10 | 0 | bas marais pâturé, sol para-tourbeux |
| 9 | Réductisol histique | Positif | 10 | 0 | bas marais pâturé |
| 12 | Réductisol histique | Positif | 5 | 0 | bas marais pâturé |

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Carex nigra (L.) Reichard, 1778
 Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv., 1812
 Epilobium palustre L., 1753
 Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm., 1791
 Juncus effusus L., 1753
 Lotus pedunculatus Cav., 1793
 Molinia caerulea (L.) Moench, 1794
 Ranunculus repens L., 1753
 Trocдарis verticillatum (L.) Raf., 1840

Faune :

Conocephalus fuscus (Fabricius, 1793)
 Pseudochorthippus parallelus (Zetterstedt, 1821)
 Stethophyma grossum (Linnaeus, 1758)
 Tetrix undulata (Sowerby, 1806)

Sources des observations :

Gard Nature
 Jean-Laurent Hentz (BE)
 Nature du Gard